

inférieur de 50 p. 100 à ceux du secteur secondaire. Or, si le gouvernement voulait créer des emplois, il devrait faire disparaître cette inégalité, parce que chacun sait que c'est le secteur secondaire—les usines de textiles de Montréal, les usines d'automobiles d'Oshawa et quelques firmes qui existent encore dans la circonscription de M. l'Orateur—qui donnent du travail à beaucoup. Un nouveau puits de pétrole en Alberta, ou dans le Nord ou ailleurs, est là à gougouter et ne crée à peu près pas d'emplois.

Toutefois, le secteur de la fabrication de l'économie se trouve lésé par notre régime fiscal, comme le déclarait l'ancien ministre des Finances quand il faisait partie de l'opposition. Nous grossissons les revenus du secteur des ressources en ne le taxant pas au taux que nous réclamons du secteur de la fabrication. Il s'ensuit que les capitaux que devrait recevoir ce dernier vont au secteur des ressources, d'où le déséquilibre. Pour revenir à la motion, ce qui s'impose actuellement c'est un sens plus prononcé de la justice. C'est dire qu'il faut créer plus d'emplois. Il faut augmenter les impôts du secteur des ressources pour canaliser les investissements vers le secteur secondaire.

Le gouvernement actuel a fait preuve d'une grande constance dans sa politique fiscale. Il tire beaucoup de gloire d'une telle constance et de sa stupidité constante. Je suppose qu'il préfère se montrer constant plutôt que de faire un changement juste et intelligent. Je termine par une dernière recommandation pratique. Nous avons maintenant dans nos réserves de devises étrangères presque 6 milliards de dollars. Si nous nous proposons de laisser flotter notre dollar et surtout si nous voulons maintenir une circulation libre, comme disent les économistes, il n'est pas nécessaire que ce petit dépôt d'argent dorme dans la caisse. Il y a quelques années, j'ai soutenu que nous devrions utiliser une bonne partie des réserves—qui s'élevaient, je crois, à environ 3 milliards—pour acheter un intérêt prépondérant dans l'industrie pétrolière du Canada. J'ai affirmé que ce serait très sensé du point de vue économique. Il s'agit d'une industrie de croissance et avec notre main-mise nous pourrions effectuer, pour notre compte, recherche et développement au Canada, en employant des savants canadiens. Ceci entraînerait la mise sur pied de nouveaux projets.

Mon temps de parole est-il écoulé, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** Le député ne peut poser une question à la présidence, mais je vais lui dire que son temps de parole est écoulé.

• (1630)

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, dans des discours prononcés à la Chambre des communes et également à l'extérieur, les créditistes ont souvent cité l'exemple de la construction du pont Jacques-Cartier, que tout le monde connaît, lequel a été construit, selon les chiffres officiels, au coût de \$18,571,308.71. A l'heure actuelle, les contribuables canadiens ont versé en intérêt seulement, pour ce pont, la somme de \$20,198,266.33, tandis qu'il reste encore à payer la somme de \$14,065,605.39 sur le capital.

Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, il s'agit là d'une absurdité monstrueuse, monsieur le président. Une absurdité que les créditistes s'engagent à faire disparaître dès qu'ils auront pris le pouvoir. C'est ce qui ne saurait tarder encore longtemps, parce que la population du Canada en a assez de payer deux fois, trois fois, le

coût réel d'un article ou d'un service dont elle a besoin, alors qu'il serait possible de construire des ponts, des écoles, d'effectuer divers travaux publics, sans que les contribuables ne soient appelés à défrayer le coût de deux ou trois ponts, alors qu'ils n'obtiennent l'usage que d'un seul.

Monsieur le président, sous un régime créditiste, la finance n'est pas autre chose que la représentation des réalités en termes de comptabilité. Si une production est faite, on exprime dans la colonne «crédit» la valeur de ce qui est produit. Si l'on consomme ou l'on détruit cette production, on exprime dans la colonne «débit» ce qui est consommé ou détruit. Sous un régime créditiste, les questions suivantes: avons-nous l'argent? sommes-nous capables de payer? pouvons-nous emprunter? comment allons-nous rembourser? ne se poseraient pas.

Un pont est-il devenu nécessaire? Une école est-elle réclamée par les citoyens? La seule question que les responsables devront se poser est celle-ci: Pouvons-nous construire le pont? Pouvons-nous construire l'école que réclament et dont ont besoin les citoyens?

Pouvoir construire l'école ou le pont, monsieur le président, ne signifie pas: Avons-nous l'argent? Cela veut dire: avons-nous les matériaux, le bois, la brique, les outils, les ingénieurs, les techniciens, les travailleurs, pour le réaliser?

Nous savons, nous, les créditistes, que le crédit réel du pays, d'une province, d'une municipalité réside dans la capacité de produire du pays, d'une province ou d'une municipalité. Voilà le crédit réel.

Le crédit financier doit, par contre, refléter le crédit réel. Or, ce crédit financier doit provenir de la société ou plutôt d'un office monétaire qui peut être très bien la banque centrale qui fonctionne au nom de la société et sous ses directives. Cet office monétaire, qui est simplement un instrument de comptabilité, peut être la Banque du Canada, à l'échelle nationale, ou un office du Québec, à l'échelle de la province de Québec, au cas où le gouvernement du Québec ou celui des autres provinces prendraient cette initiative, si Ottawa se refusait d'agir.

Mais supposons que nous ayons un gouvernement créditiste à Ottawa et que le titulaire du ministère des Postes veuille construire un bureau dans une localité ou que le ministère des Transports et des Communications veuille construire un autre pont entre Montréal et la rive sud. Les ministres concernés présenteraient leurs projets au Parlement, et les députés décideraient si les projets sont physiquement réalisables et s'ils répondent à des besoins réels. Les députés n'ont nullement à se poser la question: Avons-nous l'argent? Ils doivent seulement se demander si ces projets répondent à des besoins réels, physiquement réalisables. Cela veut dire qu'ils doivent donner leur assentiment, si la capacité de production permet au pays d'exécuter ces travaux, tout en continuant d'assurer les biens requis pour la consommation privée. La décision du Parlement de permettre la construction d'un bureau de poste ou d'un pont se prend indépendamment de toute préoccupation financière. La finance, pour refléter les réalités, devra remplir son rôle. L'Office du crédit ou la Banque centrale n'aurait rien à décider quant à la réalisation du projet, ni rien à dicter quant aux modalités de réalisation du projet. L'Office monétaire verrait à financer la construction en cause, en tenant compte des dépenses et recettes dans un livre de comptabilité nationale.

Supposons que devienne nécessaire la construction d'un pont de 10 millions pour enjamber le Saint-Laurent. Dans sa soumission, l'entrepreneur aurait prévu tous les